

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le 14 janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2026

Présents :

Monsieur Patrick CHEVALIER, Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Madame Julia DEFAYE, Monsieur Michel DESPREZ, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Christian GARRAUD, Madame Julie KEFI, Monsieur Daniel MANDIN, Madame Françoise MARBOT, Monsieur Jacky MARFILLE, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absents et excusés : Madame Corinne DESLANDE, Monsieur Éric GADONNAUD, Monsieur Guy PORTMANN.

Procurations :

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MANDIN

Ordre du jour :

- Arrêt du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025
- Compte-rendu des décisions du Maire

- 01 : Validation de la convention d'honoraires d'un avocat pour le lancement de la procédure de mise en sécurité du bâtiment Route du Cormier
- 02 : Mise à disposition de la salle des fêtes pour des ateliers de théâtre
- 03 : Remplacement des horloges pour l'éclairage public

- Questions et informations diverses

Le quorum étant atteint (12 membres présents), Madame le Maire ouvre la séance.

Arrêt du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025 :

Madame le Maire demande aux conseillers, s'ils ont des observations à formuler sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025.

Le conseil municipal n'ayant aucune remarque à faire, il arrête le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025.

Compte-rendu des décisions du Maire :

Madame le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'elle a prise :

- Renonciation à préemption sur la vente de parcelles :
 - DIA 017 100 25 00025 : section AN n° 192, AN n° 436, AN n° 439 sises Chez Belot.

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2026

- DIA 017 100 25 O0026 : section AW n° 184 sise Route des Pins 17610 CHERAC.

N° 20260114-01 : Validation de la convention d'honoraires d'un avocat pour le lancement de la procédure de mise en sécurité du bâtiment Route du Cormier :

Suite à la réunion du 18 décembre 2025, où il a été décidé de lancer également une procédure de péril pour l'immeuble sis 1-3 Route du Cormier, Madame le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer une convention d'honoraires avec la société d'avocats ELIGE de BORDEAUX afin d'engager aussi une procédure de mise en sécurité du bâtiment sis Route du Cormier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'honoraires avec la société d'avocats ELIGE de Bordeaux afin de bénéficier d'une aide juridique pour le lancement de la procédure de péril pour les immeubles situés Route des Mosaïques (AT n° 266) validée par la délibération du 30 octobre 2025 et Route du Cormier (AT n° 174).

N° 20260114-02 : Mise à disposition de la salle des fêtes pour des ateliers de théâtre :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la demande de Monsieur Sacha VALENTIN-COUNY pour le compte de la Cie RythMots qui souhaite organiser des ateliers de théâtre destinés aux adultes tous les lundis soir de 20h00 à 22h00 à compter du 9 février jusqu'au 29 juin 2026 sauf pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De lui mettre à disposition la salle des fêtes, les lundis soir de 20h00 à 22h00, à compter du 9 février 2026, sauf pendant les vacances scolaires.
- Fixe le tarif de location à 20 € par journée d'occupation.
- Autorise Madame le Maire à signer une convention d'occupation avec l'intéressé.

N° 20260114-03 : Remplacement des horloges pour l'éclairage public :

Madame le Maire présente au conseil municipal l'estimation des travaux établie par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour le remplacement des horloges vétustes sur l'ensemble de la commune soient au total 31 horloges. Le coût total des travaux est estimé à 15 399,41 € HT, La participation de la commune serait de 7 699,70 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder au remplacement des 31 horloges vétustes et autorise Madame le Maire à signer le devis du SDEER. La participation de la commune de 7 699,70 € sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Questions et informations diverses :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de remerciements des enfants de l'école pour la participation financière de la collectivité au projet de cirque.

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2026

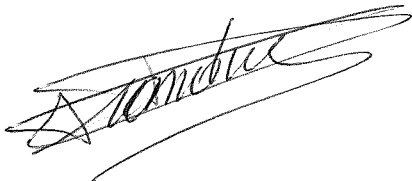
Madame DEFAYE fait part d'un projet de formation à l'utilisation du défibrillateur et recense les personnes intéressées.

Madame MARBOT fait part du manque d'entretien de la salle associative et du prochain repas paroissial.



La séance est levée à 19 h 00

Procès-verbal arrêté par le conseil municipal lors de la réunion du 6 mars 2026

Le secrétaire de séance
Daniel MANDIN



Le Maire
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Procès-verbal affiché le 10 mars 2026

Procès-verbal mis en ligne le 10 mars 2026